

## COMMUNAUTE de COMMUNES de COMMERCY – VOID - VAUCOULEURS

## ASSEMBLEE GENERALE du 25 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes de Commercy - Void - Vaucouleurs, convoqués le 17 octobre 2017, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à Commercy.

Etaient présents :

**Boncourt sur Meuse** : MIDENET Eric, **Bovée sur Barboure** : LEROUX Dominique ; **Boviolles** : LIGIER Jean-Pierre ; **Brixey aux Chanoines** : TRAMBLOY Jean Marie ; **Burey en Vaux** : CAUMIREY Dominique ; **Burey la Côte** : LANGARD Jean Michel ; **Chalaines** : SANCHEZ Christine *suppléante de HOCQUART Patrick* ; **Chonville Malaumont** : LANterne Bruno ; **Commercy** : BARREY Patrick, CAHU Gérald, CARE Florent, GUCKERT Olivier, LEFEVRE Jérôme, LEMOINE Olivier, PAILLARDIN Delphine, RICHARD Suzel, THIRIOT Elise, VAUTRIN Jean-Philippe ; **Cousances les Triconville** : BIZARD Michel ; **Dagonville** : WENTZ Dominique ; **Epiez sur Meuse** : HENRION Mauricette ; **Euville** : FERIOLI Alain, HERY Joël, HIRSCH Philippe ; **Grimaucourt pres Sampigny** : COLLIGNON Daniel *suppléant de FILLION Jean-Charles* ; **Laneuville au Rupt** : FURLAN Jacques ; **Lérouville** : BRUNO Patricia, PORTEU Brigitte, VIZOT Alain ; **Marson sur Barboure** : PETITJEAN Joël ; **Mécrin** : MOUSTY Michel ; **Mélny le Grand** : WAGNER Dominique ; **Mélny le Petit** : BOUCHOT Christian ; **Ménil la Horgne** : CONNESSON Jean-Claude ; **Montbras** : BOILEAU Françoise *suppléante de THOMAS Claude* ; **Naives en Blois** : VAUTHIER Daniel ; **Nançois le Grand** : ORBION Claude ; **Neuville les Vaucouleurs** : JACOB Denis *suppléant de TIRLICIEN Alain* ; **Ourches sur Meuse** : GUILLAUME François ; **Pagny sur Meuse** : MAGNETTE Jean-Marc, PAGLIARI Armand ; **Pont sur Meuse** : GRUYER Reynald ; **Reffroy** : LECLERC Francis ; **Rigny la Salle** : ASSADOURIAN Marc ; **Rigny Saint Martin** : POIRSON Éliane ; **Saint Aubin sur Aire** : BAUSEIGNEUR Hugues *suppléant de FALLON Luc* ; **Saint Germain sur Meuse** : ANDRE Patrick ; **Sauvigny** : BESSEAU Frédéric ; **Sepvigny** : LIEGAUT René ; **Sorcy Saint Martin** : DELOGE Robert ; **Taillancourt** : MAZELIN François ; **Vaucouleurs** : FAVE Francis, GEOFFROY Alain, GIANNINI Cédric ; **Vignot** : CHAFF Daniel, THOMAS Guylaine ; **Villeroy sur Méholles** : LAURENT Eddy ; **Void Vacon** : GAUCHER Alain, BOKSEBELD Virginie, LHERITIER Jean-Paul, ROCHON Sylvie ; **Willeroncourt** : LAFROGNE Nicolas

Suppléant présent sans pouvoir de vote

**Boviolles** : SAMSON Fabrice ; **Chonville Malaumont** : BENICHOUX Roselyne ; **Laneuville au Rupt** : LUX Michel

Absents

**Broussey en Blois** : BELMONT Stéphanie ; **Chalaines** : HOCQUART Patrick ; **Champougny** : VINCENT Eric ; **Commercy** : BOUROTTE Liliane, BRETON Natacha, DABIT Annette, LE BONNIEC Alain, MAROTEL Jacques ; **Erneville aux Bois** : DRUPT Hubert ; **Euville** : GEROME LOUE Léa ; **Goussaincourt** : BISSINGER Michel ; **Grimaucourt pres Sampigny** : FILLION Jean-Charles ; **Maxey sur Vaise** : DINTRICH Jean-Luc ; **Montbras** : THOMAS Claude ; **Montigny les Vaucouleurs** : NAJOTTE Sylvie ; **Neuville les Vaucouleurs** : TIRLICIEN Alain ; **Pagny la Blanche Côte** : ROUVENACH Daniel ; **Saint Aubin sur Aire** : FALLON Luc ; **Saulvaux** : LEROUX Patrice ; **Sauvoy** : THIRIET Philippe ; **Sorcy Saint Martin** : MARTIN Franck ; **Troussey** : GUILLAUME Alain ; **Ugny sur Meuse** : FIGEL Régis ; **Vadonville** : BON Bénédicte ; **Vaucouleurs** : DINE Régis ; **Vignot** : BUCQUOY Régine

Pouvoirs ont été donnés à :

MAZELIN François de BISSINGER Michel ; GUCKERT Olivier de LE BONNIEC Alain ; LEMOINE Olivier de BOUROTTE Liliane ; WAGNER Dominique de LEROUX Patrice ; FERIOLI Alain de GEROME LOUE Léa ; HENRION Mauricette de VINCENT Eric ; CAUMIREY Dominique de

DINTRICH Jean-Luc ; POIRSON Elaine de NAJOTTE Sylvie ; THIRIOT Elise de DABIT Annette

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Elus.

Monsieur le Président remercie la commune de COMMERCY qui accueille l'Assemblée Générale de ce soir.

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur BIZARD Michel est désigné et sa candidature est acceptée par l'Assemblée.

Le Président présente à l'Assemblée M. COLIN, société URBAN CONSEIL, qui présente un point sur le programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) actuellement en cours sur le secteur Commercy.

#### **COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2017 ET DU 27/09/2017**

Il est proposé de valider les comptes rendus des deux précédents conseils communautaires.

Concernant le compte-rendu du 20/09/2017 :

Monsieur Olivier GUCKERT souligne qu'il est regrettable :

- que l'intervention de Monsieur VIZOT ne figure pas dans le compte rendu
- que les noms des votants ne soit pas inscrits alors que le règlement indique que les noms doivent figurer au compte-rendu
- que les remarques faites concernant le vote à bulletin secret ne soient pas inscrites.

Le compte rendu du conseil communautaire du 20/09/2017 est approuvé.

2 voix contre : Olivier GUCKERT + pouvoir Alain LE BONNIEC,

24 abstentions : Guylaine THOMAS, Daniel CHAFF, Bruno LANTERNE, Patrick BARREY, Gérard CAHU, Florent CARE, Jérôme LEFEVRE, Olivier LEMOINE + pouvoir Liliane BOUROTTE, Delphine PAILLARDIN, Suzel RICHARD, Elise THIRIOT + pouvoir Annette DABIT, Jean-Philippe VAUTRIN, Michel MOUSTY, Patricia BRUNO, Brigitte PORTEU, Alain VIZOT, Alain FERIOLI + pouvoir Léa GEROME LOUE, Joël HERY, Philippe HIRSCH, Daniel COLLIGNON, Reynald GRUYER.

Concernant le compte-rendu du 27/09/2017 :

Monsieur Olivier GUCKERT souligne qu'il est regrettable également que les noms des votants ne soit pas inscrits.

Le compte rendu du conseil communautaire du 27/09/2017 est approuvé.

2 voix contre : Olivier GUCKERT + pouvoir Alain LE BONNIEC,

25 abstentions : Guylaine THOMAS, Daniel CHAFF, Bruno LANTERNE, Patrick BARREY, Gérard CAHU, Florent CARE, Jérôme LEFEVRE, Olivier LEMOINE + pouvoir Liliane BOUROTTE, Delphine PAILLARDIN, Suzel RICHARD, Elise THIRIOT + pouvoir Annette DABIT, Jean-Philippe VAUTRIN, Michel MOUSTY, Patricia BRUNO, Brigitte PORTEU, Alain VIZOT, Alain FERIOLI + pouvoir Léa GEROME LOUE, Joël HERY, Philippe HIRSCH, Daniel COLLIGNON, Reynald GRUYER, Eric MIDENET

Les comptes rendus seront modifiés dans la mesure du possible puis signés ultérieurement.

**FOND DE CONCOURS GIP 2017**

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la mesure 6.10 « aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité » du programme d'activité du GIP pour 2017, l'enveloppe attribuée à la CC est de 463 920 € dont 30 % du total au minimum doit être affecté sous forme de fonds de concours soit 139 176 €.

Il est proposé de valider un règlement d'attribution

Le principe de répartition pourrait être le suivant :

- répartition proportionnelle au montant attribué par le GIP
- un dossier par commune et par an
- un roulement des communes sur 3 ans afin que chacune puisse bénéficier de fonds de concours.
- participation dans la limite de 80% d'aides publiques.

Les Elus valident ces principes.

Il est rappelé par ailleurs qu'un fonds de concours ne peut pas être supérieur à 50% du reste à charge de la commune.

Les dossiers des communes déposés pour 2017 sont présentés.

Il est proposé d'attribuer la part CC soit 324 744 € sur le projet aménagement du quartier Oudinot tranche 2.

**Délibération n° 243-2017**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5214-16 V, L. 5215-26, L. 5216-5 VI et L. 1615-2 concernant la réglementation des fonds de concours,*

*Vu la mesure 6.10 du programme d'activité 2017 du GIP Objectif Meuse visant à aider d'une part aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité et d'autre part aux projets d'investissement des communes de leur territoire par le biais de versement de fonds de concours,*

*Vu la dotation attribuée à la structure intercommunale dont 30 % au minimum doit être affecté aux communes via le versement de fonds de concours,*

*Après exposé du Président et après avoir délibéré*

*le Conseil Communautaire, à la majorité (2 contre),*

- **VALIDE** les dossiers ci-dessous et attribue les montants indiqués dans le cadre du fonds de concours de la mesure 6.10 du programme d'activité 2017 du GIP aux communes ayant déposés un dossier,

<i>Communes</i>	<i>Libellé opération</i>	<i>Montant dépenses HT</i>	<i>Fonds de concours GIP</i>
<b>LEROUVILLE</b>	<b>Requalification de la rue de la libération</b>	<b>338 510,00 €</b>	<b>39 910,33</b>
<b>MAXEY SUR VAISE</b>	<b>Changement lampes de rue en led</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>3 419,10</b>
<b>TAILLANCOURT</b>	<b>Rénovation de l'église et mise en accessibilité</b>	<b>106 747,00</b>	<b>12 585,47</b>
<b>EUVILLE</b>	<b>Sécurisation village tranche 2</b>	<b>68 598,00 €</b>	<b>8 087,70</b>
<b>VAUCOULEURS</b>	<b>Travaux d'accessibilité de la mairie</b>	<b>230 795,00 €</b>	<b>27 210,73</b>
<b>BUREY EN VAUX</b>	<b>Mise aux normes salle des fêtes</b>	<b>34 542,00 €</b>	<b>4 072,53</b>
<b>ST GERMAIN SUR MEUSE</b>	<b>Mise en conformité mairie et agence postale</b>	<b>100 900,00 €</b>	<b>11 896,11</b>
<b>COMMERCY</b>	<b>Vidéo protection tranche 1</b>	<b>271 125,00 €</b>	<b>31 965,64</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 180 217,00 €</b>	<b>139 147,61 €</b>

**CC COMMERCY -VOID - VAUCOULEURS**

Séance du 25/10/2017

2017/ 188

- **VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessous relatif au projet d'aménagement du quartier Oudinot – phase 2 :**

<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>		
<i>travaux</i>	<i>3 561 200</i>	<i>Etat FRED</i>	<i>1 782 022.88</i>	<i>47.41 %</i>
<i>maîtrise œuvre</i>	<i>137 236.54</i>	<i>GIP mesure 1.08</i>	<i>838 534.25</i>	<i>22.31%</i>
<i>raccordement ERDF</i>	<i>37 925.62</i>	<i>GIP mesure 6.10</i>	<i>324 744.00</i>	<i>8.63%</i>
<i>étude sol</i>	<i>22 276.00</i>	<i>CC</i>	<i>813 337.03</i>	<i>21.65%</i>
<i>total</i>	<i>3 758 638.16</i>	<i>total</i>	<i>3 758 638.16</i>	<i>100 %</i>

- **AUTORISE le Président à solliciter le GIP dans le cadre de la mesure 6.10 du programme d'activité 2017.**

CONTRE : Guylaine THOMAS, CHAFF Daniel

Madame THOMAS indique que par principe, Monsieur CHAFF et elle ne valident aucun dossier financé par le GIP Objectif Meuse et ce, depuis toujours et qu'il ne s'agit pas d'un vote contre les projets.

**DELIBERATION PLU DE TROUSSEY**

Monsieur le Président rappelle la délibération prise ultérieurement : avis défavorable sur projet PLU de Troussey.

En effet, il avait été décidé par le SIVU Val Sud Meuse dans les années 90 que les lieux-dits « Famille aux Champs » et « Ressonvaux » deviendraient des zones Nx (secteur d'activités économiques) lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Troussey, Tous les réseaux routiers ont été aménagés dans ce sens, Or, dans le projet présenté, ces lieux-dits étaient situés en zone A (zone agricole).

Suite à une demande de Monsieur le Maire de Troussey, il est demandé d'annuler cette délibération. (n°188-2017).

Monsieur Alain VIZOT demande si des entreprises se sont manifestées afin de s'implanter sur ces parcelles, et si un échange à ce sujet a été entrepris avec les propriétaires de ces parcelles. Il souligne également qu'il faut être sûr que le Maire de Troussey soit d'accord avec cette démarche.

Monsieur Armand PAGLIARI précise qu'il n'est pas certain que Monsieur Alain GUILLAUME veuillent modifier cette zone agricole en zone économique.

Le Maire de Troussey n'étant pas présent, Monsieur le Président propose d'ajourner ce point et de revoir avec Monsieur Alain GUILLAUME.

**ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE TRAVAUX ECOLE DES BORDS DE MEUSE**

Monsieur Alain VIZOT présente le dossier.

Dans le cadre des travaux de restructuration du pôle scolaire des bords de Meuse à Vaucouleurs, une consultation a été lancée pour la souscription de l'assurance dommage ouvrage.

Monsieur le Vice-Président indique que 6 entreprises ont répondu : SMACL, SMABTP, Assurances PILLIOT, GROUPAMA, SFS, AXA DROUOT.

Outre la garantie de base, 4 prestations supplémentaires étaient demandées :

- bon fonctionnement
- dommages immatériels
- dommages aux existants
- tous risques chantier

Au regard de l'analyse présentée, il est proposé de retenir AXA DROUOT avec les options pour un montant de 43 989.06 € TTC.

**Délibération n°244bis-2017**

*Le Président explique que dans le cadre de la restructuration du pôle scolaire des bords de Meuse à Vaucouleurs, il convient de contracter une dommages-ouvrage.*

*L'assurance dommages-ouvrage permet en cas de sinistre de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.*

*Un marché a été lancé avec une remise des offres au 05/09/17 12h00.*

*Les candidats devaient chiffrer 4 variantes obligatoires (Prestations Supplémentaires Eventuelles) à savoir :*

*PSE n°1: Bon fonctionnement*

*PSE n°2 : Dommages immatériels*

*PSE n°3 : Dommages aux existants*

*PSE n°4: Tous risques chantiers*

*A la date limite de remise des offres, 3 entreprises ont remis une offre papier dans les délais, il s'agit des entreprises SMACL, SFS et Pilliot*

*3 entreprises ont remis une offre dématérialisée dans les délais, il s'agit de : SMABTP, GROUPAMA, AXA*

*La commission MAPA s'est réunie le 11 septembre 2017 afin d'émettre un avis sur l'attribution.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire*

*- de retenir les variantes obligatoires (Prestations Supplémentaires Eventuelles) suivantes :*

*PSE n°1: Bon fonctionnement*

*PSE n°2 : Dommages Immatériels*

*PSE n°3 : Dommages aux existants*

*PSE n°4: Tous risques chantiers*

*- d'attribuer le marché à AXA Agence DROUOT sise 6 Avenue Stanislas 55200 Commercy pour un montant de 43 989,06€ TTC variantes obligatoires (Prestations Supplémentaires Eventuelles) 1 à 4 comprises.*

*Garantie de base 22 585,94€ HT Taux :0,403% soit 24 618,67€ + Frais et taxes : 26 218€ TTC*

*PSE 1 Bon fonctionnement 5 604,45€ HT Taux : 0,10% soit 6 108,85€ TTC*

*PSE 2 Dommages Immatériels : Gratuit*

*PSE 3 Dommages aux existants 3 048€ HT soit 3 322,32€ TTC*

*PSE 4 Tous risque chantier 8 238,53€ HT Taux : 0,147% soit 8 339,89€ TTC*

*Après exposé du Président et après avoir délibéré,*

*Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;*

*Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-2 ;*

*Vu le rapport d'analyse des offres ;*

*Vu l'avis de la Commission MAPA ;*

*le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :*

*- DECIDE de retenir les variantes obligatoires (Prestations Supplémentaires Éventuelles) suivantes :*

*PSE n°1: Bon fonctionnement*

*PSE n°2 : Dommages Immatériels*

*PSE n°3 : Dommages aux existants*

*PSE n°4: Tous risques chantiers*

*- ATTRIBUE le marché à AXA Agence DROUOT sise 6 Avenue Stanislas 55200 Commercy pour un montant de 43 989,06€ TTC variantes obligatoires (Prestations Supplémentaires Eventuelles) 1 à 4 comprises.*

*Garantie de base 22 585,94€ HT Taux :0,403% soit 24 618,67€ + Frais et taxes : 26 218€ TTC*

*PSE 1 Bon fonctionnement 5 604,45€ HT Taux : 0,10% soit 6 108,85€ TTC*

*PSE 2 Dommages Immatériels : Gratuit*

*PSE 3 Dommages aux existants 3 048€ HT soit 3 322,32€ TTC*

*PSE 4 Tous risque chantier 8 238,53€ HT Taux : 0,147% soit 8 339,89€ TTC*

*- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION ILCG VAUCOULEURS POUR LE PORTAGE DES**

### **REPAS**

Madame ROCHON Sylvie, Vice Présidente en charge du dossier action sociale présente au Conseil Communautaire la demande d'aide déposée par l'ILCG de Vaucouleurs.

L'ILCG demande à bénéficier d'une aide identique au secteur de Void soit 1,60€ par repas. Ainsi pour 2016 par exemple, l'ILCG aurait perçue 10 681 € au lieu de 4 500 € correspondant à la subvention de fonctionnement versé par la CC à l'association.

Dans un souci d'harmonisation, les membres de la commission action sociale ont émis un avis favorable à la demande de l'ILCG Vaucouleurs dès 2017.

Il est précisé que pour le secteur de Commercy, la Communauté de Communes équilibre le budget de l'association.

Monsieur Francis FAVE indique que la maison de retraite de Vaucouleurs envisage l'acquisition d'un véhicule et qu'il faudrait peut-être étudier la possibilité d'un partenariat.

**Délibération n°245-2017**

*Vu l'avis favorable des membres de la commission action sociale à la demande de l'ILCG Vaucouleurs dès 2017 dans un souci d'harmonisation,*

*Après exposé du Président et après en avoir délibéré,*

*le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE le versement d'une subvention de 1.60 € par repas livrés à l'ILCG de Vaucouleurs à partir de 2017.*

*Il est précisé que pour 2017, la subvention de fonctionnement de 4 500 € déjà versée à l'association viendra en déduction de cette nouvelle aide.*

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UCIA DE COMMERCY**

L'UCIA du Pays de Commercy a sollicité la CC pour un avenant à la convention de partenariat avec une participation supplémentaire de la CC pour 2017 de 3 000 € dans le cadre de sa mission de promotion du territoire et d'organisation de manifestation en faveur du développement économique du territoire et notamment pour l'organisation des animations de fin d'année.

Le Président propose de se prononcer sur cette demande.

**Délibération n°246-2017**

*Vu la convention d'objectifs entre la CC Commercy Void Vaucouleurs et l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans du Pays de Commercy signée le 29 mars 2017 en vertu d'une délibération en date du 29 mars 2017,*

*Vu la demande de l'UCIA du Pays de Commercy pour un avenant à la convention de partenariat avec une participation supplémentaire de la CC pour 2017 de 3 000 € dans le cadre de sa mission de promotion du territoire et d'organisation de manifestation en faveur du développement économique du territoire.*

*Vu l'avis favorable du Bureau,*

*Après exposé du Président et après en avoir délibéré,*

*le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs conclue avec l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans du Pays de Commercy afin de modifier l'article 1.2 pour porter le montant de la subvention de fonctionnement pour les animations calendaires et communication à 8 000 € (au lieu de 5 000 €).*

**DOSSIER FACADES PRIVEES**

Monsieur Cédric GIANNINI, Vice Président en charge du dossier habitat, présente au Conseil Communautaire le programme d'aide au ravalement des façades privées des maisons d'habitation initié par la CC du Val des Couleurs.

Le nombre de façades inscrit au programme est de 15. A ce jour, 4 dossiers ont été soldés.  
La CC participe à hauteur de 12.5 % d'une dépense plafonnée à 4000 € TTC par immeuble (soit une subvention de 500€ maximum) selon les critères d'éligibilité suivants :

- bâtiment construit avant 1970
- travaux réalisés par une entreprise
- façades visibles de la rue.

Il est proposé de valider les dossiers suivants jugés recevables au regard des critères ci énoncés.

	Montant Travaux TTC	Subvention CC
CHAPOUGNOT Jacques TAILLANCOURT	3 651,34 €	456,42 €
ROBIN Francis VAUCOULEURS	6 776,83 €	500,00 €
ARMAND Dominique SAINT GERMAIN SUR MEUSE	7 986,00 €	500,00 €
GEOFFROY Nicole VAUCOULEURS	7 164,49 €	500,00 €
ROSSELLE Georgette EPIEZ-SUR-MEUSE	5 616,36 €	500,00 €

Madame Guylaine THOMAS demande s'il est obligatoire de préciser les noms des personnes qui obtiennent une subvention.

Monsieur le Président répond que oui dans la mesure où il s'agit d'une subvention individuelle de droit privé et que cette précision est nécessaire compte tenu de l'imputation budgétaire de ces dépenses.

**Délibération n° 247-2017**

***Vu le programme de ravalements de façades privées mis en place par la CC du Val des Couleurs et son règlement d'attribution :***

***- 15 façades inscrites au programme***  
***- participation de la CC à hauteur de 12.5 % d'une dépense plafonnée à 4000 € TTC par immeuble selon les critères d'éligibilité suivants :***

- *bâtiment construit avant 1970*
- *travaux réalisés par une entreprise*
- *façades visibles de la rue.*

***Vu les dossiers de demandes de subvention déposés,***  
***Après exposé du Vice-Président et après avoir délibéré***  
***le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :***

- ***VALIDE les dossiers suivants :***

	<i>Montant Travaux TTC</i>	<i>Subvention CC</i>
<i>CHAPOUGNOT Jacques TAILLANCOURT</i>	<i>3 651,34 €</i>	<i>456,42 €</i>
<i>ROBIN Francis VAUCOULEURS</i>	<i>6 776,83 €</i>	<i>500,00 €</i>
<i>ARMAND Dominique SAINT GERMAIN SUR MEUSE</i>	<i>7 986,00 €</i>	<i>500,00 €</i>
<i>GEOFFROY Nicole VAUCOULEURS</i>	<i>7 164,49 €</i>	<i>500,00 €</i>
<i>ROSSELLE Georgette EPIEZ-SUR-MEUSE</i>	<i>5 616,36 €</i>	<i>500,00 €</i>

- *AUTORISE le Président à verser les subventions indiquées.*

### **DOSSIER OPAH**

Monsieur Cédric GIANNINI, Vice Président en charge du dossier, présente au Conseil Communautaire l'OPAH.

Dans le cadre de l'OPAH mis en place pour

- lutter contre l'habitat dégradé, très dégradé et indigne,
- favoriser l'autonomie de la personne
- lutter contre la précarité énergétique et améliorer les performances énergétiques,
- lutter contre la vacance des logements.

et suivant le règlement d'attribution des subventions validé par délibérations du 2 juillet 2015 et du 12 juillet 2017, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Nom – Prénom	Type de travaux	Dépense subventionnable	FCI Conseil Régional		FCI CC CVV	
			Taux	Montant maximum	Taux	Montant maximum
PELSER Gérard et Jacqueline	Économies d'énergie	20 000,00 €	10,00%	2 000,00 €	10,00%	2 000,00 €
HAMM Patrick	Économies d'énergie	18 439,62 €	10,00%	1 843,96 €	10,00%	1 843,96 €
SCI FBI	Logement dégradé	37 953,01 €	5,00%	1 897,65 €	5,00%	1 897,65 €
SCI FBI	Prime BBC	37 953,01 €	-	-	Fixe	3 000,00 €
MEZIERES Paulette	Autonomie	6 356,38 €	-	-	5,00%	317,82 €
<b>TOTAL</b>		-	-	<b>5 741,61 €</b>	-	<b>9 059,43 €</b>

Monsieur Alain VIZOT précise qu'il serait intéressant de préciser la commune de résidence.

Monsieur Cédric GIANNINI indique qu'il s'agit que d'habitations sur Commercy.

Il est demandé ce que signifie le type de travaux « autonomie »

Monsieur GIANNINI répond que dans ce cas précis, il s'agit de l'installation d'un escalier montant pour une personne âgée.

**Délibération n° 248-2017**

*Vu le règlement d'attribution des subventions dans le cadre de l'OPAH validé par délibérations du 2 juillet 2015 et du 12 juillet 2017,*

*Considérant que la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un programme d'aides*

*financières pour lutter contre l'habitat dégradé, très dégradé et indigne, favoriser l'autonomie de la personne lutter contre la précarité énergétique et améliorer les performances énergétiques, lutter contre la vacance des logements.*

*Les subventions de la Communauté de Communes sont accordées pour :*

*Propriétaires occupants :*

- *des travaux de résorption des habitats très dégradés et indignes*
- *des travaux favorisant le maintien à domicile de personnes âgées et/ou handicapées*
- *des travaux énergétiques permettant de sortir de la précarité énergétique*
- *des travaux d'aménagement de chambres chez l'habitant*

*Propriétaires bailleurs*

- *des travaux de résorption de l'habitat très dégradé ou indigne*
- *de travaux d'amélioration pour traiter l'habitat dégradé et lutter contre la vacance*
- *des travaux favorisant le maintien à domicile de personnes âgées et/ou handicapées*
- *des travaux de performance énergétique*

*Vu les accords de subvention par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat,*

*Après exposé du Vice-Président et après avoir délibéré,*

*le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :*

*- VALIDE l'attribution des subventions suivantes :*

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Type de travaux</i>	<i>Dépense subventionnable</i>	<i>FCI Conseil Régional</i>		<i>FCI CC CVV</i>	
			<i>Taux</i>	<i>Montant maximum</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant maximum</i>
<i>PELSER Gérard et Jacqueline</i>	<i>Économies d'énergie</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>10,00%</i>	<i>2 000,00 €</i>	<i>10,00%</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>HAMM Patrick</i>	<i>Économies d'énergie</i>	<i>18 439,62 €</i>	<i>10,00%</i>	<i>1 843,96 €</i>	<i>10,00%</i>	<i>1 843,96 €</i>
<i>SCI FBI</i>	<i>Logement dégradé</i>	<i>37 953,01 €</i>	<i>5,00%</i>	<i>1 897,65 €</i>	<i>5,00%</i>	<i>1 897,65 €</i>
<i>SCI FBI</i>	<i>Prime BBC</i>	<i>37 953,01 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Fixe</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>MEZIERES Paulette</i>	<i>Autonomie</i>	<i>6 356,38 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5,00%</i>	<i>317,82 €</i>
<b><i>TOTAL</i></b>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 741,61 €</i>	<i>-</i>	<i>9 059,43 €</i>

- *AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

**TRANSFERT D'UN TERRAIN DEPARTEMENTAL LES NACELLES ACCES ZONE DU SEUGNON**

Monsieur le Président explique que par traité de concession des 16 et 22 février 2012, la Communauté de communes du Pays de Commercy a confié à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), la mission d'acquérir, d'équiper et de revendre les terrains constituant la Zone d'Activités Économiques dite « Du Seugnon » d'une superficie de 19,62 hectares.

Un avenant a été conclu afin de modifier le périmètre de la zone et d'intégrer les parcelles situées Lieudits Le montant des Chauds et Les Nacelles au périmètre de la ZAE du Seugnon pour une surface de 25 hectares.

Ce périmètre est constitué de parcelles naturelles à vocation agricole en majorité mais aussi d'un bout de voirie départementale. Aussi, le transfert par le Département de la Meuse de la parcelle située dans le périmètre est envisagé afin d'exercer pleinement l'activité de développement économique. Cette parcelle est incluse dans le domaine public.

Il est donc proposé l'acquisition de la parcelle appartenant au Département de la Meuse inclus dans le périmètre de la ZAE du Seugnon et de l'inclure dans le domaine public de la CC.

**Délibération n°249-2017**

*Le Président explique à l'assemblée que par délibération n°172-2011 en date du 22 décembre 2011, la Communauté de Communes du Pays de Commercy a souhaité concéder la réalisation de l'opération d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques dite « Du Seugnon » d'une superficie de 19,62 hectares à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement.*

*Par traité de concession des 16 et 22 février 2012, la Communauté de communes du Pays de Commercy a confié à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), la mission d'acquérir, d'équiper et de revendre les terrains constituant cette zone d'aménagement économique.*

*Un avenant au traité de concession d'aménagement a été conclu afin de modifier le périmètre de la zone et d'intégrer les parcelles situées Lieu-dits Le montant des Chauds et Les Nacelles au périmètre de la ZAE du Seugnon pour une surface de 25 hectares.*

*Ce périmètre est constitué de parcelles naturelles à vocation agricole en majorité mais aussi d'un bout de voirie départementale.*

*Aussi, l'achat au Département de la Meuse de la parcelle située dans le périmètre est envisagée afin d'exercer pleinement l'activité de développement économique. Cette parcelle est incluse dans le domaine public.*

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3112-1 ;*

*Considérant que les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.*

***AUTORISE l'achat d'une parcelle appartenant au domaine public du département de la Meuse inclus dans le périmètre de la ZAE du Seugnon et de l'inclure dans son domaine public.***

Monsieur le Président indique qu'une réunion a eu lieu avec l'entreprise Saint Michel et que l'objectif est la mise en service d'une première ligne de production en octobre 2020.

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MFR DE COMMERCY**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le souhait de l'association Maison Familiale Rurale de valoriser sa mission de formation en entrepreneuriat et a sollicité la Communauté de Communes pour un soutien et pour la signature d'une convention de partenariat demandée par la Conseil Régional.

Les membres de la commission développement économique ont émis un avis favorable pour reconnaître la MFR comme centre de formation sur son territoire et ont demandé à ce que le partenariat entre la CC et la MFR ne soit pas exclusif et d'exclure la notion de soutien à l'investissement de la convention.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette convention.

Il est souligné qu'il est peut être trop prématuré pour être partenaire avec la MFR en terme d'investissement.

Monsieur Alain VIZOT demande si d'autres organismes de formation sollicitent la CC quelle réponse pourra apporter la CC.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas de caractère exclusif avec la MFR, qu'il faudra voir au cas par cas le moment venu.

Madame Guylaine THOMAS demande quel est l'intérêt de cette convention.

Monsieur Francis LECLERC explique que les formations de la MFR ne sont pas vraiment reconnues donc si la CC la reconnaît comme un établissement d'enseignement, cela lui apporterait un certain « label ». Cette convention n'engage à rien d'un point de vue financier pour la CC mais peut être utile pour la MFR.

### **Délibération n°250-2017**

***Vu le projet de convention proposée par Maison Familiales Rurales de Commercy en vue de valoriser l'entrepreneuriat au sein du territoire intercommunale,***

***Vu les avis de la commission développement économique et du Bureau,***

***Après exposé du Président et après avoir délibéré***

***le Conseil Communautaire, à la majorité (2 contre) AUTORISE le Président à signer la convention afin de reconnaître la MFR comme centre de formation sur son territoire mais sous réserve que le partenariat entre la CC et la MFR ne soit pas exclusif et d'exclure la notion de soutien à l'investissement de la convention.***

CONTRE : Madame Guylaine THOMAS, Monsieur Daniel CHAFF

### **PRISE EN CHARGE D'UNE SURCONSOMMATION ELECTRIQUE MAISON DE SANTE DE VOID**

Monsieur le Président explique que suite à des travaux réalisés par la CC sur le système de chauffage de la maison de santé de Void (remplacement de la pompe), les professionnels de la santé ont dû utiliser la résistance entraînant une surconsommation d'électricité.

Les professionnels de la santé ont sollicité la CC pour une prise en charge de la surconsommation

Aussi, il est proposé de prendre en charge cette dépense.

Monsieur le Président indique que la hausse de consommation est essentiellement due aux basses températures et non à la résistance de la pompe.

Les élus décident donc de ne pas donner suite à la demande des professionnels compte tenu du très faible montant qui pourrait être imputé à l'utilisation de la résistance..

### **PRISE EN CHARGE DE LA CONSOMMATION DE L'ECLARAGE PUBLIC MAISON DE SANTE DE VOID**

Monsieur le Président explique que la maison de santé a été équipée d'un sous compteur pour l'éclairage extérieur. Il a été convenu que cette consommation serait facturée à la CC. Cependant aucune convention n'a été signée.

Il est demandé l'autorisation de signer une convention pour la prise en charge des consommations par la structure intercommunale

Monsieur Jean-Paul LHERITIER suggère que l'éclairage de la maison de santé soit coupé plus tôt le soir.

#### **Délibération n° 251-2017**

*Monsieur le Président indique que la maison de santé de Void qui appartient à la structure intercommunale a été équipée d'un sous compteur pour l'éclairage extérieur afin que la consommation*

*soit facturée à la CC. Jusqu'à la fusion des CC, la trésorerie prenait en charge la dépense.*

*Le Président indique que la Trésorerie de Commercy demande une délibération de la nouvelle CC afin de pouvoir prendre en charge cette dépense.*

*Vu la demande de la Trésorerie,*

*Vu l'avis favorable du Bureau,*

*Après exposé du Président et après avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :*

- CONFIRME la prise en charge, des frais d'électricité de l'éclairage extérieur de la maison de santé situé à Void sur la base de l'index réel indiqué sur le sous-compteur,*
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

### **INDICE DE REMUNERATION JURISTE/URBANISME**

Monsieur le Président informe l'Assemblée du recrutement d'un agent pour faire face à un surcroît d'activité au service juridique.

Cette personne a été recrutée sur la base de l'échelon 1 du grade de rédacteur principal de deuxième classe échelon 1.

Compte tenu des missions confiées (juridique et urbanisme) et des compétences de l'agent, il est proposé de le recruter sur l'échelon 6 à compter du 01/10/2017.

Monsieur Eric MIDENET demande quel serait le nouveau salaire.

Monsieur le Président répond qu'il serait de 1865,04€ brut au lieu de 1605€ brut

Monsieur Olivier GUCKERT s'étonne que l'agent titulaire d'un MASTER soit payé seulement 1200 € net au vu de son niveau d'étude.

Monsieur Francis LECLERC précise qu'étant donné que le régime indemnitaire n'ayant pas encore été mis en place au sein de la nouvelle CC, on ne peut pour l'heure attribuer de prime aux agents recrutés depuis le 01/01/2017.

**Délibération n° 252-2017**

*Monsieur le Président indique qu'il a été procédé au recrutement d'un agent pour faire face à un surcroît d'activité au service juridique. Cette personne a été recrutée sur la base de l'échelon 1 du grade de rédacteur principal de deuxième classe échelon 1.*

*Compte tenu des missions confiées (juridique et urbanisme) et des compétences de l'agent, il est proposé de le recruter sur l'échelon 6 à compter du 01/10/2017.*

*Vu le recrutement en contrat à durée déterminée d'un rédacteur principal de deuxième classe 35/35ème à l'échelon 1,*

*Vu les missions effectuées par l'agent,*

*Après exposé du Président et après avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :*

*- AUTORISE le Président à recruter le rédacteur principal de deuxième classe sur l'échelon 6 du grade de rédacteur principal de deuxième classe à compter du 01/10/2017,*

*- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'avenant au contrat de travail.*

**AFFAIRES DIVERSES, QUESTIONS ET INFORMATIONS**

La séance est levée à 22h45

**Liste des délibérations**

243-2017 GIP Fonds de Concours 2017

244-2017 Marché d'assurance dommages-ouvrage Bords de Meuse

244-2017 Marché d'assurance dommages-ouvrage Bords de Meuse

245-2017 Subvention ILCG Vaucouleurs portage de repas

246-2017 Avenant convention partenariat UCIA Commercy

247-2017 Dossiers façades privées

248-2017 OPAH Attribution de subventions

249-2017 Acquisition terrains Département Zone du Seugnon

250-2017 Convention avec la MFR de Commercy

251-2017 Consommation éclairage extérieur de la Maison de santé Void

252-2017 Indice de rémunération juriste-urbaniste

**Liste des membres présents**

Conseillers communautaires	Émargement
<p><b><u>BONCOURT-SUR-MEUSE</u></b></p> <p>MIDENET Éric</p>	
<p><b><u>BOVEE SUR BARBOURE</u></b></p> <p>LEROUX Dominique</p> <p><b><u>BOVIOLLES</u></b></p> <p>LIGIER Jean-Pierre</p> <p><b><u>BRIXEY AUX CHANOINES</u></b></p> <p>TRAMBLOY Jean-Marie</p> <p><b><u>BUREY-EN-VAUX</u></b></p> <p>CAUMIREY Dominique</p> <p><b><u>BUREY-LA-COTE</u></b></p> <p>LANGARD Jean-Michel</p>	
<p><b><u>CHALAINES</u></b></p> <p>SANCHEZ Christine (Suppléante)</p>	
<p><b><u>CHAMPOUGY</u></b></p> <p>VINCENT Eric pouvoir à HENRION Mauricette</p>	
<p><b><u>CHONVILLE MALAUMONT</u></b></p> <p>LANTERNE Bruno</p>	
<p><b><u>COMMERCY</u></b></p> <p>LEFEVRE Jérôme</p>	
<p>BARREY Patrick</p>	
<p>BOUROTTE Liliane pouvoir à LEMOINE Olivier</p> <p>CAHU Gérald</p>	

CARÉ Florent	
DABIT Annette pouvoir à THIRIOT Elise	
GUCKERT Olivier	
LE BONNIEC Alain pouvoir à GUCKERT Olivier	
LEMOINE Olivier	
PAILLARDIN Delphine	
RICHARD Suzel	
THIRIOT Élise	
VAUTRIN Jean-Philippe <b><u>COUSANCES-LES-TRICONVILLE</u></b>	
BIZARD Michel <b><u>DAGONVILLE</u></b>	
WENTZ Dominique <b><u>EPIEZ-SUR-MEUSE</u></b>	
HENRION Mauricette <b><u>EUVILLE</u></b>	
<b><u>FERIOLI Alain</u></b>	
GEROME LOUE Léa pouvoir à Alain FERIOLI	
HERY Joël	
HIRSCH Philippe	

<p><b><u>GOUSSAINCOURT</u></b></p> <p>BISSINGER Michel pouvoir à MAZELIN François</p> <p><b><u>GRIMAUCCOURT PRES DE SAMPIGNY</u></b></p> <p>COLLIGNON Daniel</p>	
<p><b><u>LEROUVILLE</u></b></p> <p>VIZOT Alain</p>	
<p><b><u>LANEUVILLE-AU-RUPT</u></b></p> <p>FURLAN Jacques</p>	
<p><b><u>LEROUVILLE</u></b></p> <p>VIZOT Alain</p>	
<p>BRUNO Patricia</p>	
<p>PORTEU Brigitte</p>	
<p><b><u>MARSON-SUR-BARBOURE</u></b></p> <p>PETITJEAN Joël</p>	
<p><b><u>MAXEY SUR VAISE</u></b></p> <p>DINTRICH Jean-Luc pouvoir à CAUMIREY Dominique</p>	
<p><b><u>MECRIN</u></b></p> <p>MOUSTY Michel</p>	
<p><b><u>MELIGNY-LE-GRAND</u></b></p> <p>WAGNER Dominique</p>	
<p><b><u>MELIGNY-LE-PETIT</u></b></p> <p>BOUCHOT Christian</p>	
<p><b><u>MENIL-LA-HORGNE</u></b></p> <p>CONNESON Jean-Claude</p>	
<p><b><u>MONTBRAS</u></b></p> <p>BOILEAU Françoise (Suppléante)</p>	

<b><u>MONTIGNY LES VAUCOULEURS</u></b>	
NAJOTTE Sylvie pouvoir à POIRSON Eliane	
<b><u>NAIVES EN BLOIS</u></b>	
VAUTHIER Daniel	
<b><u>NANCOIS-LE-GRAND</u></b>	
ORBION Claude	
<b><u>NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS</u></b>	
JACOB Bernard (Suppléant)	
<b><u>OURCHES-SUR-MEUSE</u></b>	
GUILLAUME Jean-Louis	
<b><u>PAGNY-SUR-MEUSE</u></b>	
PAGLIARI Armand	
MAGNETTE Jean-Marc	
<b><u>PONT SUR MEUSE</u></b>	
GRUYER Reynald	
<b><u>REFFROY</u></b>	
LECLERC Francis	
<b><u>RIGNY-LA-SALLE</u></b>	
ASSADOURIAN Marc	
<b><u>RIGNY-SAINT-MARTIN</u></b>	
POIRSON Eliane	
<b><u>SAINT-AUBIN-SUR-AIRE</u></b>	
BAUSEIGNEUR Hugues (Suppléant)	
<b><u>SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE</u></b>	
ANDRÉ Patrick	
<b><u>SAUVIGNY</u></b>	
BESSEAU Frédéric	

<p><b><u>SAULVAUX</u></b></p> <p>LEROUX Patrice                  pouvoir à WAGNER Dominique</p>	
<p><b><u>SEPVIGNY</u></b></p> <p>LIEGAUT René</p>	
<p><b><u>SORCY-SAINT-MARTIN</u></b></p> <p>DELOGE Robert</p>	
<p><b><u>TAILLANCOURT</u></b></p> <p>MAZELIN François</p>	
<p><b><u>VAUCOULEURS</u></b></p> <p>FAVE Francis</p>	
<p>GEOFFROY Alain</p> <p>GIANNINI Cédric</p>	
<p><b><u>VIGNOT</u></b></p> <p>THOMAS Guylaine</p>	
<p>CHAFF Daniel</p>	
<p><b><u>VILLEROY-SUR-MEHOLLE</u></b></p> <p>LAURENT Eddy</p>	
<p><b><u>VOID-VACON</u></b></p> <p>ROCHON Sylvie</p>	
<p>GAUCHER Alain</p>	
<p>BOKSEBELD Virginie</p>	
<p>LHERITIER Jean-Paul</p> <p><b><u>VILLEROY-SUR-MEHOLLE</u></b></p> <p>LAURENT Eddy</p> <p><b><u>WILLERONCOURT</u></b></p> <p>LAFROGNE Nicolas</p>	

